



# Wolu-Inter-Quartiers ASBL

Woluwe-Saint-Lambert, le 6 décembre 2017

À l'attention du Collège des Bourgmestre et Échevins  
et des membres de la Commission de Concertation  
de Woluwe-Saint-Lambert  
Avenue Paul Hymans, 2  
1200 Woluwe-Saint-Lambert

**Concerne:** Demande de permis d'urbanisme pour le bien situé Rue Klakkedelle, 93 à 95.

Madame, Monsieur

Nous désirons vous faire part de nos remarques concernant cette demande de permis d'urbanisme.

Premièrement, nous tenons à signaler notre désarroi face à un projet qui nous semble massif et architecturalement pauvre par rapport à ces deux voisins et plus particulièrement au n°91. En termes de gabarit, le projet propose une profondeur relativement importante qui, combinée à la hauteur proposée, entraîneront des pertes d'ensoleillement au voisin de droite N°97).

Deuxièmement, le projet propose de réaliser deux grandes terrasses à l'arrière au niveau +2. Ces terrasses risquent d'entraîner des nuisances sonores dans l'ensemble de l'intérieur d'îlot aux vues de leurs tailles et de leurs possibles utilisations récréatives. Nous souhaitons que ces terrasses soient réduites aux profits de toiture verte par exemple. La création de toiture verte permettrait également de réduire l'impact de l'imperméabilisation de plus de la moitié de la parcelle qui est très verte actuellement.

Troisièmement, en termes de mobilité, nous rappelons que nous nous situons dans un quartier qui subit déjà une forte pression automobile due aux immeubles environnants, la présence de l'école Singelijn et de l'école intégrée ainsi que de la proximité avec le site universitaire de l'Alma. Il est donc nécessaire que le projet dispose d'assez d'emplacements de stationnement pour l'ensemble de ses résidents. En outre, la présence de 3 appartements quatre chambres imposent la présence d'espace conséquent pour le parking de vélos et de poussettes. Le projet proposé ne répond pas, à notre sens, à cet impératif. De plus, une sortie du local vélo se fait directement sur la rampe d'accès au parking souterrain, ce qui présente des risques d'accidents. La présence d'emplacement vélo en sous-sol ne peut pas être prise en compte, leurs accès étant difficile. Par ailleurs, leurs sorties / entrées par la rampe d'accès partagée avec les voitures entraînent des conflits et risques d'accidents.

# Wolu-Inter-Quartiers ASBL

Nous souhaitons être convoqués à la réunion de la Commission de Concertation qui traitera de ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Nicolas Moulin,  
Wolu-Inter-Quartiers.